



VOYAGES ET LOISIRS CULTURELS

ASSOCIATION RÉGIE PAR LA LOI DU 1^{ER} JUILLET 1901

91, Impasse des Lilas

83140 SIX-FOURS-LES-PLAGES

TÉL. : 04 94 88 64 45

Email : vlc83140@vlcsixfours.fr

Site Internet : www.vlcsixfours.fr/

CHARTRE de FONCTIONNEMENT de la CHORALE « LES ALIZES »

1 – Introduction

La chorale « Les Alizés » fait partie de l'association Voyages et Loisirs Culturels (V L C). Elle a succédé à la chorale « Les Tournesols » dirigée par Jeanne DALLEST de 1992 à 2001. Elle a été relancée dans sa forme actuelle par Sabine SURPLY le 15 décembre 2001.

But de la chorale les Alizés:

- Comme toutes les activités de VLC, la chorale a une vocation culturelle, c'est un loisir proposé à nos adhérents qui souhaitent venir chanter ensemble.
- Elle doit également s'ouvrir sur l'extérieur en pratiquant des concerts dans des maisons de retraite, des églises, des locaux divers... susceptibles de recevoir notre chorale dans de bonnes conditions.
- Ces concerts doivent permettre de mesurer la progression de l'ensemble de la chorale et en tirer les adaptations nécessaires sur le plan musical, vocal et de son fonctionnement.

Aussi en vue de parfaire son efficacité, il s'avère nécessaire de définir pour l'ensemble des choristes la charte de fonctionnement ci-dessous qui définit les règles que les choristes s'engagent à respecter.

2 – Fonctionnement

2 - 1 Répétitions

Les répétitions ont lieu d'ordinaire à la salle de La Cauquière, salle municipale, impasse de la Cauquière à Six - Fours le mardi de 9h à 12h.

2 - 2 Assiduité et Engagement

La présence des choristes aux répétitions est indispensable dans le respect des horaires définis et conditionne la participation aux concerts. La ponctualité et l'assiduité sont impératives.

En cas d'absence aux répétitions, le choriste doit prévenir la responsable de la chorale. Avant son retour il doit s'efforcer de rattraper son retard sachant que des moyens pédagogiques sont prévus pour faciliter le travail des choristes. Les absences répétées d'un choriste (justifiées ou pas) nuisent au travail collectif. Ce travail collectif est indispensable pour obtenir une bonne qualité de chant.

En cas d'absence à un concert, le choriste doit impérativement prévenir la responsable de la. En cas d'absence à l'ensemble des concerts de l'année (sauf motif justifié), le choriste ne pourra pas se ré-inscrire l'année suivante.

2 - 3 Les Partitions

Les partitions sont mises à disposition par le chargé du soutien logistique sur le site LEVIA, dédié à la chorale.

Pour les concerts, les partitions doivent être rangées dans un classeur de couleur noire et dans l'ordre du programme communiqué à l'avance par le chef de chœur.

2 - 4 La Technique Vocale

Pour permettre de progresser, le chœur doit être en formation constante. A chaque répétition, le chef de chœur consacre un temps à la préparation de la voix et à la technique vocale. Cela permet notamment :

- de connaître les bases de la respiration et d'apprendre à respirer,
- de sensibiliser aux fondamentaux du développement vocal,
- d'apprendre à bien placer sa voix et d'en améliorer le son,
- d'apprendre la gestique, lecture, musicalité du phrasé.

2 - 5 Concerts

Le répertoire sera composé de chants populaires, profanes et de chants sacrés, chantés à plusieurs voix.

Chaque choriste ayant reçu l'accord du chef de chœur pour participer à un concert, devra participer à la répétition générale, arriver à l'heure fixée par celui-ci et se conformer aux choix de mise en place dans le chœur.

Le choriste qui n'assistera pas à la répétition générale ne participera pas au concert, sauf accord du chef de chœur, car il met en péril le travail de préparation du groupe et la sérénité nécessaire au chef de chœur.

Les choristes portent une tenue définie en accord avec le chef de chœur :

- **Pour les femmes** : Jupe longue ou pantalon noire, ~~cha~~ foulard orange, chaussures noires,
- **Pour les hommes** : Pantalon noir, chemise noire, cravate orange et chaussures noires.

Il est possible qu'un instrument accompagne le chœur pendant les concerts : orgue, piano, guitare, accordéon ou autre ...

2 - 6 Participation financière

Outre la cotisation annuelle VLC, le choriste s'acquittera des frais annuels de fonctionnement.

3 – Organisation interne de la chorale

3 - 1 L'admission et l'évolution des choristes

- Sous la responsabilité du chef de chœur, une audition sera obligatoire pour les nouveaux choristes.
- Le choix d'affectation d'un choriste dans un pupitre relève exclusivement du chef de chœur.

